

B&G

Biologie et Géosciences

Formations en alternance

Master

Mention Biologie - Santé

Parcours Biologie intégrative et toxicologie (BioTox)

Type d'alternance : M2 via contrat de professionnalisation
(formation classique incluant des alternants)

Mots Clés : Toxicologie, Pré-clinique, Risques, Sécurité, Environnement, Médicaments, Cosmétiques, Produits chimiques, HSE

Compétences scientifiques

- Proposer des protocoles d'essais pharmaco-toxicologiques dans l'évaluation des risques sanitaires
- Rédiger les rapports d'études toxicologiques et éco-toxicologiques, Elaborer des dossiers d'enregistrement REACH
- Maitriser des Fiches de Données de Sécurité- Classification CLP
- Implication dans le développement des logiciels par la mise à contribution de l'expertise toxicologique
- Conduire des essais éco-toxicologiques sur la base des outils technologiques disponibles : biomarqueurs, bioindicateurs, impacts anthropiques, toxicité, effets biologiques
- Utiliser le modèle animal et les méthodes alternatives en conformité avec les exigences réglementaires et la bioéthique.
- Maitriser les concepts de l'Analyse Globale des Risques (AGR) afin de diagnostiquer les risques de toute nature dans l'entreprise et Mettre en œuvre l'AGR pour proposer des actions et des solutions.
- Proposer en tant que Bio-Safety Officer des solutions adaptées pour prévenir les risques biologiques dans l'entreprise, aussi bien externe à l'activité (environnement, politique, économique...) qu'internes (gouvernance, moyens, production) afin de les maitriser.
- Mettre en œuvre un plan de gestion des Risques (biologiques/sanitaires/environnementaux) en vue d'actions préventives ou correctives.

Types d'emplois accessibles

- Evalueur de la Sécurité en entreprise cosmétique, pharmaceutique, phytosanitaire, chimique
- Evalueur des risques sanitaires et environnementaux des produits chimiques, agro-chimiques, cosmétiques, médicaments, compléments et additifs alimentaires...
- Directeur d'études/Expert : éco/toxicologue réglementaire, pharmacologie, toxicologie pré-clinique, cosmétique
- Chef de projet/produit, Chargé d'affaires réglementaires
- Ingénieur de recherche en expérimentation animale, Ingénieur de recherche HSE en industrie

Code(s) NSF (Nomenclatures des Spécialités de Formation) : 112g, 118, 331n

Codes ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois): H1206, H1302, H1501, H1502, H2502

Contact : michelle.gue@univ-tlse3.fr

Format d'alternance (à titre indicatif)

Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	Entreprise	
Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet				Aout					Formation UPS		
27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52		

L'alternance via le contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Il permet l'**acquisition d'une qualification professionnelle reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle**.

Avantages du contrat de professionnalisation

- La durée du travail inclut le temps passé en formation
- Le salarié en contrat de professionnalisation n'est pas pris en compte dans le calcul de l'effectif des seuils sociaux et fiscaux
- **Rémunération inférieure au SMIC** adaptée en fonction de l'âge et du niveau de formation (au moins 65% du SMIC si âgé de moins de 21 ans, au moins 80% du SMIC si âgé de 21 à 25 ans révolus, SMIC ou 85% du salaire conventionné si plus de 26 ans)

Aides incitatives pour l'entreprise

- Formation **prise en charge par votre OPCA** (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) selon accords de branches
- Aide pour les entreprises de moins de 250 salariés (**Prime à l'embauche pour PME** 500€/trimestre sur 2 ans)
- Aide pour les entreprises de plus de 250 salariés employant plus de 4% d'alternants
- **Aide au tutorat** (formation de tuteurs) pouvant aller jusqu'à 1380 €
- A l'issue du contrat, **aucune indemnité de fin de contrat ni de prime de précarité** n'est due
- Aide contrat de génération pour les entreprises de moins de 300 salariés à l'issue d'un contrat de professionnalisation à durée indéterminée (CDI) d'un jeune de moins de 26 ans tout en maintenant dans l'emploi ou en embauchant un senior (1000€ par trimestre).
- Aides versées par Pôle Emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi
- Exonération de cotisations patronales de sécurité sociale si embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 45 ans
- Aides spécifiques pour le recrutement de travailleurs handicapés en alternance (www.agefiph.fr)

<http://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance/article/le-contrat-de-professionnalisation#exoneration>